



par mail le
25/01/17

PREFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Service interministériel régional
des affaires civiles et économiques
de défense et de la protection civile

Marseille, le 25 JAN. 2017

**LE PREFET DE LA REGION
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR
PREFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE**

Refer:

000075



à

Liste des destinataires infime

**OBJET : Procédure de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle –
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la
réhydratation de sols 2015.**

La commission interministérielle chargée de se prononcer sur le caractère de catastrophe naturelle a examiné le 13 décembre 2016 votre demande présentée au titre des mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation de sols 2015.

Cette instance a rendu un avis défavorable sur votre demande.

Je vous précise que cet avis est consultatif et n'est pas susceptible de recours.

La décision des Ministres compétents sera effective après signature de l'arrêté correspondant et sa publication au Journal Officiel.

Tels sont les éléments d'information que je tenais à vous communiquer.

**Pour le Préfet et par délégation,
Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet**



Jean RAMPON

PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Destinataires de la correspondance n° 00007 du 5 10 2017

- Mmes et MM les maires de :
AIX-EN-PROVENCE
CHÂTEAUNEUF-LE-ROUGE
FUVEAU
GREASQUE
MARIGNANE
PEYNIER
PEYPIN
PLAN-DE-CUQUES
LE PUY SAINTE-REPARADE
LA ROQUE D'ANTHERON
ROQUEFORT-LA-BEDOULE
ROQUEVAIRE
SAINT-VICTORET
TRETS
VENELLES

copie:

- MM. les sous-préfets d'arrondissement